



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/40
29 mai 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-dixième réunion
Bangkok, Thaïlande, 1-5 juillet 2013

PROPOSITION DE PROJET : PANAMA

Le présent document comporte les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) PNUD/PNUE

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET - PROJETS PLURIANNUELS
Panama

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan d'élimination des HCFC (Phase I)	PNUD (agence d'exécution principale), PNUÉ

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe 1)	Année : 2011	23,76 (tonnes PAO)
---	--------------	--------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES PAR SECTEUR DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2012	
Produit chimique	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124					0,0				0,0
HCFC-141b					6,7				6,7
HCFC-141b dans les polyols pré mélangés importés		2,7							2,7
HCFC-142b					0,0				0,0
HCFC-22					26,1				26,1

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010 :	24,8	Point de départ des réductions globales durables :	27,27
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	4,78	Restante :	22,49

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2012	2013	2014	2015	Total
PNUÉ	Élimination des SAO (tonnes PAO)		0,4		0,1	0,5
	Financement (\$US)		30 058		9 492	39 550
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)		1,4	0,0	0,5	1,9
	Financement (\$US)		108 475	0	34 255	142 730

(VI) DONNÉES DE PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			n/d	n/d	24,8	24,8	22,3	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			n/d	n/d	24,8	24,8	22,3	
Financement approuvé (\$US)	PNUD	Coûts du projet	132 773		100 907		31 865	265 545
		Coûts d'appui	9 958		7 568		2 390	19 916
	PNUÉ	Coûts du projet	35 000		26 600		8 400	70 000
		Coûts d'appui	4 550		3 458		1 092	9 100
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)	Coûts du projet		167 773	0	0	0	0	167 773
	Coûts d'appui		14 508	0	0	0	0	14 508
Total des fonds demandés, soumis à l'approbation de cette réunion (\$US)	Coûts du projet				127 507			127 507
	Coûts d'appui				11 026			11 026

Recommandation du Secrétariat	Pour approbation générale
--------------------------------------	---------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Panama, le PNUD, en tant qu'agence d'exécution principale, a présenté lors de la 70^e réunion du Comité exécutif, une demande de financement de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), dont le montant total s'élève à 138 533 \$US; cette enveloppe comprend 100 907 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 7 568 \$US pour le PNUD, et 26 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 3 458 \$US pour le PNUE. Cette demande de financement est assortie d'un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH, et des plans de mise en œuvre annuels pour 2013 et 2014.

Contexte

2. Lors de sa 65^e réunion, le Comité exécutif a approuvé quant au principe la phase I du PGEH pour le Panama afin de réduire la consommation de HCFC de 10 pour cent par rapport à la consommation de base, d'ici à la fin 2014. Le niveau de financement total approuvé est de 335 545 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 29 016 \$US. À la même réunion, le Comité exécutif a également approuvé la première tranche de la phase I du PGEH, à hauteur de 182 281 \$US; ce montant comprend 132 773 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 9 958 \$US pour le PNUD, et 35 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 4 550 \$US pour le PNUE.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

3. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont présentés ci-dessous :

Renforcement du cadre juridique

4. En consultation avec le secteur privé et la direction nationale des douanes (ANA), le gouvernement du Panama a approuvé la résolution 1236 qui institue les mécanismes de réglementation des importations de SAO, y compris le système d'autorisation et de contingentement des HCFC. Au titre du mécanisme approuvé, le ministère de la Santé alloue des contingents d'importation aux 29 importateurs titulaires de licences lorsqu'ils demandent des autorisations au début de l'année.

5. L'UNO, en coordination avec la direction nationale des douanes, a mis en place les contenus des cours de formation des agents des douanes en mettant l'accent sur l'application du système de contingentement des HCFC, la prévention du commerce illégal et les nouveaux droits d'importation. Le premier des deux ateliers a rassemblé 60 participants.

Programme de formation à la réfrigération

6. Un protocole d'accord conclu entre l'UNO et l'Institut national de formation et de développement humain (INADEH) a été mis au point pour la mise en œuvre du programme de formation à la réfrigération. Ce programme permettra de former 300 techniciens dans les domaines suivants : meilleures pratiques en matière d'entretien, récupération et recyclage, reconversion des équipements fonctionnant à base de HCFC en solutions présentant un faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG), et techniques appropriées pour les équipements de nettoyage. Deux ateliers de formation à l'intention de 40 formateurs sont programmés début juin 2013.

7. L'UNO a commencé à collaborer avec l'Institut national de formation et de développement humain, l'Association panaméenne de climatisation et de réfrigération et la société des ingénieurs et des architectes afin de faciliter le processus de certification des techniciens et d'établir un préalable à la certification pour les techniciens en réfrigération travaillant dans des entreprises de construction et d'entretien d'appareils de réfrigération.

Programme de récupération et de recyclage de frigorigènes

8. L'UNO et l'INADEH examinent actuellement la fonctionnalité du réseau national de récupération et de recyclage, et rencontrent les entreprises spécialisées dans l'entretien des appareils de réfrigération, les importateurs et les instituts de formation professionnelle afin de définir leur participation et leur rôle dans le réseau.

Programme destiné à la conservation des utilisateurs finals et plans de reconversion

9. Deux ateliers nationaux à l'intention de 43 inspecteurs spécialisés dans les questions d'assainissement ont été organisés afin de renforcer la capacité des institutions concernées par la mise en œuvre du protocole de Montréal au ministère de la Santé. Ces agents ont également été formés à la collecte de données sur les équipements installés (notamment, le type d'équipement, la charge en fluide frigorigène, la consommation d'énergie et l'année d'installation) afin de commencer à dresser un inventaire national des équipements fonctionnant à base de HCFC dans les hôpitaux publics. L'UNO s'est mise en rapport avec une entreprise justifiant d'une expérience en matière de reconversion d'équipements fonctionnant à base de HCFC, en faveur de l'adoption de technologies de substitution - son but étant d'exécuter au cours de la deuxième tranche un projet pilote de reconversion d'appareils de climatisation fonctionnant à base de HCFC en faveur d'une technologie à base d'hydrocarbures dans un établissement de santé publique.

Élimination du HCFC-141b dans les circuits de rinçage et de nettoyage au cours de l'entretien

10. Le gouvernement du Panama a fait figurer dans la résolution 1236 l'interdiction de produire, d'importer, d'exporter, d'utiliser ou d'émettre intentionnellement du HCFC-141b pur, à compter du 1^{er} janvier 2014. À l'appui de cette interdiction, l'UNO a fait une place dans le programme de formation à la réfrigération, à des techniques adaptées aux équipements de nettoyage et à des solutions disponibles pour le nettoyage des circuits, tels que l'azote. L'UNO organise actuellement des campagnes de sensibilisation à l'interdiction du HCFC-141b et propose des solutions de remplacement.

Suivi et évaluation de projets

11. Le ministère de la Santé est la principale entité chargée de la mise en œuvre du PGEH. La coordination et la gestion de projet du PGEH sont supervisées, dans le cadre de la sous-direction générale de l'assainissement, par l'UNO qui est directement chargée de la mise en œuvre des activités liées au Protocole de Montréal dans le pays. S'agissant de la mise en œuvre du PGEH, l'UNO s'est attachée à renforcer des partenariats stratégiques avec la Direction nationale des douanes (ANA), l'Université technologique de Panama (UTP), l'Institut national de formation et de développement humain (INADEH), le ministère de l'Éducation, l'Association panaméenne de climatisation et de réfrigération (APAYRE), ainsi qu'avec les importateurs et distributeurs de HCFC et de mélanges de HCFC. La publication de rapports périodiques sur les activités et les résultats des projets faisait également partie des actions engagées par l'UNO dans le cadre du programme de suivi et de réglementation.

Le point sur les décaissements de fonds

12. En mai 2013, sur un montant de 167 773 \$US approuvé pour la première tranche, 55 100 \$US (soit 33 pour cent) avait été décaissés. Le solde, soit 112 673 \$US, sera décaissé en 2013.

Plans annuels concernant la deuxième tranche du PGEH

13. Les principales activités à mettre en œuvre au cours de la deuxième tranche de la phase I du PGEH comprennent notamment :

- a) *le renforcement du cadre juridique (PNUE, 26 600 \$US)* : la mise en œuvre du système d'autorisation et de contingentement des HCFC se poursuivra ; l'interdiction d'importer du HCFC-141b pur entrera en vigueur d'ici au 1^{er} janvier 2014 ; un système en ligne permettant de procéder à une pré approbation et un pré audit de l'ensemble des demandes d'importation de SAO sera mis en place au profit de l'ANA et de l'UNO; une formation à l'intention de trois agents des douanes sera organisée ; et une norme destinée à encourager la certification parmi les techniciens sera instaurée ;
- b) *le programme de formation à la réfrigération (PNUD, 20 000 \$US)* : 300 techniciens en réfrigération seront formés aux bonnes pratiques en matière d'entretien d'appareils de réfrigération et à la manipulation de frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG) ; en outre, les campagnes de sensibilisation destinées à promouvoir la certification parmi les techniciens et les entreprises se poursuivront ;
- c) *le programme de récupération et de recyclage des frigorigènes (PNUD, 25 907 \$US)* : des équipements de récupération et de recyclage et des cylindres de stockage supplémentaires seront achetés à afin de renforcer le projet de récupération et de recyclage en cours ;
- d) *le programme de conservation des utilisateurs finals et les plans de conversion (PNUD, 15 000 \$US)* : l'inventaire préparé au cours de la première tranche sera évalué et vingt établissements seront choisis pour mettre en œuvre le programme de conservation et de reconversion des équipements fonctionnant à base de HCFC, sur la base d'une analyse du ratio coût efficacité. Un projet pilote sera mis en œuvre en vue de reconverter des appareils de climatisation fonctionnant à base de HCFC qui seront remplacés par des hydrocarbures dans un établissement de santé publique;
- e) *l'élimination du HCFC-141b dans le rinçage et le nettoyage des circuits au cours de l'entretien (PNUD, 22 000 \$US)* : cinquante kits d'azote seront distribués et une formation à l'utilisation émissive de HCFC-141b lors des opérations de maintenance des appareils de réfrigération, sera dispensée ; et
- f) *le suivi et l'évaluation de projet (PNUD, 18 000 \$US)* : l'UNO poursuivra la mise en œuvre d'activités visant à renforcer les capacités du ministère de la Santé et continuera de coordonner l'interaction avec les industriels et les organismes gouvernementaux afin de promouvoir l'élimination des HCFC.

14. Un financement pour la mise en œuvre des projets d'investissement destinés à éliminer la consommation de 2,50 tonnes PAO de HCFC-141b importés dans des polyols pré mélangés, sera sollicité au cours de la phase II.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Système d'autorisation opérationnel

15. Conformément à la décision 63/17 et aux prescriptions de l'accord conclu entre le gouvernement du Panama et le Comité exécutif, ce dernier a reçu du Gouvernement la confirmation qu'un système national exécutoire d'autorisation et de contingentement des importations de HCFC était en place et qu'il était capable de garantir le respect du calendrier d'élimination des HCFC prévu par le Protocole de Montréal pour toute la durée d'application de l'Accord.

16. Le PNUD a précisé que la résolution 1236 prévoyant la réglementation des importations de SAO ne faisait pas état des exportations parce que le Panama n'était ni producteur ni exportateur de HCFC et que, par conséquent, la réglementation n'était pas applicable aux exportations. Le gouvernement du Panama a également apporté cette précision au Secrétariat de l'ozone le 12 mai 2013 afin qu'elle figure dans le statut du système d'autorisation, comme cela s'était fait dans d'autres cas semblables.

17. Les contingents d'importation au Panama ont été fixés comme il ressort du tableau 1.

Tableau 1 : Contingents d'importation de HCFC au Panama

Année	2013	2014	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Contingent	24,77	24,77	22,29	21,05	19,82	18,58	16,10	14,86	13,62

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040
Contingent	12,39	11,15	8,67	7,43	6,19	4,95	3,72	0,62	0,00

Consommation de HCFC

18. La consommation de base de HCFC à respecter a été établie à 24,8 tonnes PAO, sur la base de la consommation réelle signalée en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal pour 2009 et 2010, comme il apparaît au tableau 2. La différence entre la consommation de base estimée et précise correspond à l'arrondi des décimales à utiliser dans la consommation de base précise ; il n'existe donc aucune variation concernant le point de départ et aucune modification à apporter à l'accord conclu entre le gouvernement du Panama et le Comité exécutif. Au vu du rapport de mise en œuvre du programme de pays, la consommation de HCFC en 2012 a été de 32,77 tonnes PAO, plus 2,73 tonnes PAO de HCFC-141b contenue dans les polyols pré mélangés importés.

Tableau 2 : Consommation de HCFC au Panama (2007-2012)

HCFC	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Consommation de base
Tonnes métriques							
HCFC-22	232,01	472,51	428,28	380,36	381,14	474,48	404,32
HCFC-123	2,49	0,14	0,68	4,06	2,93	0,00	2,37
HCFC-124	0,00	1,42	0,32	0,45	0,98	0,10	0,39
HCFC-141b	21,05	22,59	11,72	30,01	24,36	60,65	20,87
HCFC-142b	0,00	3,63	1,31	4,12	0,59	0,06	2,72
Total (Tonnes métriques)	255,55	500,02	442,31	419,00	410,00	535,29	430,66
Tonnes PAO							
HCFC-22	12,76	25,99	23,56	20,92	20,96	26,10	22,24
HCFC-123	0,05	0,00	0,01	0,08	0,06	0,00	0,05
HCFC-124	0,00	0,03	0,01	0,01	0,02	0,00	0,01
HCFC-141b	2,32	2,48	1,29	3,30	2,68	6,67	2,30
HCFC-142b	0,00	0,24	0,09	0,27	0,04	0,00	0,18
Total (Tonnes PAO)	15,13	28,74	24,96	24,58	23,76	32,77	24,77
HCFC-141b présent dans les polyols pré mélangés (PAO)	2,26	2,77	2,48	2,24	13,51	2,73	(*) 2,50

Source pour toutes les années, à l'exception de 2012 : rapport au titre de l'article 7.

Source pour 2012 et HCFC-141b présent dans les polyols pré mélangés : rapports sur la mise en œuvre du programme de pays.

(*) Consommation moyenne pour la période 2007-2009.

19. La moyenne de la consommation de HCFC-22 et de HCFC-141b en 2012 résulterait, selon les explications données, d'une augmentation ponctuelle des niveaux d'inventaire de certains importateurs qui constituerait une mesure de précaution prise en raison de l'entrée en vigueur du système de contingentement en 2013. Cependant, cette tendance ne s'est pas poursuivie en 2013, et les données préliminaires recueillies jusqu'en avril montrent que les importations ont baissé par rapport au niveau de l'année précédente. Le HCFC-123 n'a pas été consommé en 2012 car les importations sont cycliques comme le montre le tableau 2. La mise en œuvre du système de contingentement confirme que le HCFC-123 sera consommé en 2013. La valeur importante des importations de HCFC-141b présent dans les polyols pré mélangés en 2011 a été attribuée à une erreur que les douanes ont commise dans l'enregistrement des données, et elle fait l'objet d'une analyse par l'UNO.

20. Le PNUD a également confirmé que l'interdiction d'importer, de produire, d'exporter, d'utiliser et d'émettre du HCFC-141, entrera en vigueur d'ici le 1 janvier 2014, comme prévu, et qu'elle fera l'objet de concertations avec les parties prenantes concernées. Les activités liées à l'assistance technique figurant dans le plan d'action, seront mises en œuvre au cours du second semestre de 2013 et du premier trimestre de 2014.

Autres questions abordées

21. Suite à une demande de renseignements du Secrétariat sur la nécessité de garantir la viabilité à long terme du système de certification de techniciens, le PNUD a fait savoir qu'il existait déjà une norme juridique qui imposait la certification à ceux qui étaient intéressés par l'installation de systèmes de réfrigération et de climatisation. Cette prescription sera étendue à tous ceux qui sont intéressés à assurer maintenance et service, au travers du PGEH. Une mesure spécifique de réglementation des émissions de HCFC n'est pas envisagée à court terme, mais l'adoption de bonnes pratiques en matière d'entretien, portant notamment sur la récupération et la réutilisation de frigorigènes, continue d'être encouragée auprès des techniciens et des utilisateurs finals.

22. Suite à des demandes de renseignements supplémentaires sur les conversions d'appareils de climatisation au Panama, le PNUD a précisé qu'une entreprise privée convertissait actuellement des petits conditionneurs d'air à deux blocs d'une puissance variant entre 9 000 et 36 000 BTU par heure, des climatiseurs type fenêtre et quelques petits refroidisseurs fonctionnant à base de HCFC-22 qu'elle

remplaçait par un mélange d'hydrocarbures non divulgué. Le frigorigène est localement disponible au prix de détail de 8 \$US la livre et au prix de gros de 4 \$US la livre. L'entreprise a adopté un certain nombre de protocoles de sécurité pour la reconversion et l'entretien d'appareils convertis aux hydrocarbures et elle utilise l'information sur les économies d'énergie, recueillie sur les unités converties afin d'encourager les consommateurs potentiels à reconverter leur matériel. Cette donnée a été demandée mais elle n'était pas disponible.

23. S'agissant du rôle de l'UNO et du PNUD concernant les conversions en cours, le PNUD a expliqué qu'il s'agissait d'une initiative privée qui ne s'inscrivait pas dans le cadre du PGEH. L'UNO estime que les hydrocarbures constituent une solution de remplacement intéressante aux HCFC et elle encourage les utilisateurs à les manipuler comme il convient. Des sessions spécifiques consacrées à d'autres produits inflammables à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG) ont été incluses dans les cours de formation à la réfrigération afin d'éclairer les techniciens sur les conditions requises pour procéder en toute sécurité aux conversions faisant appel aux hydrocarbures. Selon le PNUD, cette pratique pourrait être étendue à l'ensemble du pays si les conditions suivantes étaient remplies : a) formation des techniciens et utilisateurs finals à cette technologie ; b) certification des techniciens en matière de manipulation de frigorigènes inflammables; c) instauration de normes et d'une réglementation applicables au type d'équipements susceptibles d'être reconvertis et mise en place d'une charge maximale admissible en frigorigènes.

24. Le Secrétariat a noté que les exigences liées à la formation sont satisfaites au travers du programme de formation à la réfrigération qui s'inscrit dans le cadre du PGEH et il a demandé au PNUD de l'informer sur l'état d'avancement de l'instauration des normes et réglementations mentionnées ci-dessus, sur les activités précises prévues dans ce domaine au titre de la deuxième tranche, et sur la date prévue de leur mise en place. Le PNUD a expliqué que les activités exécutées en rapport avec les hydrocarbures au cours de la phase I sont centrées sur les évaluations des besoins de formation et de la viabilité de l'adoption de cette technologie sur le marché local. Toutefois, compte tenu des délais requis pour adopter et approuver une nouvelle législation et de nouvelles normes en la matière, au cours de la mise en œuvre de la phase I, le gouvernement recueillera aussi des informations, s'assurera de la sensibilisation de parties prenantes – et l'encouragera –, et passera en revue les initiatives régionales, en vue de définir une ligne de conduite plus claire qui permettra l'adoption de mesures de réglementation au cours de la deuxième phase de leur PGEH.

25. Lorsque le rapport périodique sera révisé et que des précisions supplémentaires seront apportées par le PNUD, le Secrétariat en tirera la conclusion que la mise en œuvre de la phase I du PGEH pour le Panama est en bonne voie et qu'il est conforme à la stratégie définie par le pays. Le système d'autorisation et de contingentement des importations fonctionne et il permettra au gouvernement de réduire sa consommation de HCFC de 10 pour cent par rapport à sa consommation de base d'ici à 2015, toutes les activités programmées dans le secteur de l'entretien ont débuté et le niveau de décaissement est supérieur au minimum requis pour le déblocage de la deuxième tranche. En conséquence, les conditions pour ce déblocage sont réunies.

RECOMMANDATION

26. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) à Panama, et il recommande en outre une approbation globale de la deuxième tranche de la phase I du PGEH, et des plans correspondants de mise en œuvre de cette tranche, avec les coûts d'appui y associés, au niveau de financement figurant dans le tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	100 907	7 568	PNUD
b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	26 600	3 458	PNUE
